BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

Transformer les collectivités avec l'IA souveraine

Dossier de presse – 2 octobre 2026

Territoires d'IA
le programme

Le programme Territoires d'IA en quelques mots…

Le programme, lancé par la Banque des Territoires en mai 2026, vise à accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle souveraine dans les collectivités, à travers un cofinancement ciblé, un appui en ingénierie et des cas d'usage documentés et réplicables en cours de développement dans l'IA Factory.

… et quelques chiffres

Le programme vise d'ici 2030

100 000 *premiers utilisateurs d'IA souveraine*
15 *cas d'usage opérationnels et réplicables*

Un engagement pour la souveraineté numérique des territoires, qui s'inscrit dans le cadre du plan Horizon numérique 2030 de la Caisse des Dépôts.

Territoires d'IA constitue un des six axes du plan Horizon Numérique 2030 du Groupe, qui vise à accélérer la transformation numérique de l'économie française et européenne, et à renforcer la souveraineté technologique des territoires. Avec une mobilisation massive de 18 milliards d'euros d'ici 2030, **Horizon numérique 2030** s'inscrit dans la mission d'intérêt général du Groupe : favoriser et accompagner les grandes transitions et préparer l'avenir.

« L'intelligence artificielle est déjà une réalité dans les territoires : près de 8 collectivités sur 10 sont engagées dans un projet d'IA. Notre rôle est désormais de les accompagner dans le passage à l'échelle, en levant les freins très concrets qu'elles rencontrent et en sécurisant leurs usages. »

Antoine Saintoyant

Directeur de la Banque des Territoires

Pourquoi ce programme ?

Une dynamique déjà engagée dans les territoires mais des freins subsistants

La transformation des collectivités par l'intelligence artificielle n'est plus un sujet émergent pour les collectivités locales qui, pour 77% d'entre elles[1], s'en sont déjà emparé ou s'apprêtent à lancer des projets.

Par ailleurs 62% identifient la question de la maitrise des données et de la sécurisation des usages comme un enjeu majeur de souveraineté.

Malgré cette dynamique, l'appropriation de l'IA par les collectivités locales reste entravée par plusieurs facteurs, tels que le déficit de compétences techniques, des ressources financières contraintes ainsi que la qualité insuffisante des données et une confiance encore fragile dans ces technologies.

Territoires d'IA a été conçu pour répondre directement à ces enjeux, avec une approche écosystémique et pragmatique : partir des cas d'usage, accompagner dans la durée, et faciliter la diffusion de l'IA souveraine entre territoires.

[1] *Source : Baromètre 2025 de l'Observatoire Datapublica (https://observatoire.datapublica.eu/)*

🔎 Focus : Pourquoi parle-t-on d'IA souveraine ?

L'IA souveraine permet de sécuriser les collectivités sur les plans juridique, stratégique et opérationnel, permettant par exemple

- La maîtrise des données publiques, leur localisation et leurs usages ;
- La sécurité juridique, notamment face aux législations extraterritoriales ;
- La réversibilité des solutions et prévention de dépendances ;
- L'auditabilité des modèles ;
- La confiance des agents et des citoyens dans les usages de l'IA.

Et dans le cadre du programme Territoires d'IA, une IA souveraine est considérée comme « Tout système d'IA dont la conception, le déploiement et l'exploitation garantissent à l'entité publique bénéficiaire une maîtrise effective sur ses données, ses algorithmes et ses infrastructures, sans exposition à un risque de dépendance critique vis-à-vis d'acteurs soumis à des législations extra-européennes »

Conformément à l'AI Act, **le programme Territoires d'IA** exige :

- Une « supervision humaine appropriée »
- Un travail important sur la qualité des données et la traçabilité
- Une vigilance en matière de « transparence et information des utilisateurs »
- Une « gestion *des risques tout au long du cycle de vie du système d'IA ».*

Ces principes sont respectés quel que soit le levier d'accompagnement des collectivités

Territoires d’IA, la réponse de la Banque des Territoires :

4 leviers opérationnels pour déployer l'IA souveraine dans les territoires.

Une IA Factory territoriale pour concevoir, tester et partager des solutions réplicables coconstruites avec des collectivités pilotes.

La Banque des Territoires s’appuie sur le partenariat stratégique entre le Groupe Caisse des Dépôts et Mistral AI afin de bénéficier d’un accès à des services d’intelligence artificielle et des prestations d’expertises. Quatre cas d’usage sont en cours de développement :

Trois premiers cas d’usage ont débuté lors du lancement du programme :

- Détection automatique des pathologies sur le réseau routier, porté par le Département de la Côte-d’Or,
- Assistants IA pour les secrétaires de mairies rurales, porté par la Région Grand Est
- Automatisation du traitement des signalements sur la voie publique, porté par Bordeaux Métropole.

Un nouveau cas d’usage a été annoncé en septembre 2026 : un outil d'aide à l'analyse des états réalisés des recettes et des dépenses (ERRD) transmis par les établissements et services médico-sociaux (porté par le Département du Maine et Loire)

Un financement soutien financier dédié, via un guichet de cofinancement, afin de faciliter l’acquisition de solutions d’IA souveraine et leur appropriation par les agents ;

Une offre d'ingénierie modulable, couvrant l'ensemble des étapes d'un projet d'IA souveraine – du cadrage initial au pilotage : définition du besoin, audit flash et identification de solutions, suivi de la mise en œuvre et appui opérationnel ;

Une dynamique collective et des ressources mutualisées, animées avec un écosystème de partenaires nationaux et locaux, notamment via la plateforme Numérique360 – webinaires thématiques, retours d’expérience, guides pratiques et témoignages de collectivités.

Focus : Un programme documenté pour donner à voir et diffuser

La plateforme Numérique 360 centralise les ressources pour s'inspirer de bonnes pratiques déployées par des collectivités, se constituer une boite à outils pour développer des projets IA, échanger avec les membres de la communauté et partager les ressources. Des retours d'expérience des cas d'usage et leur documentation seront par exemple publiés sur Numériques 360°.

- Une documentation systématique des cas d'usages de l'IA Factory (description, impacts, éléments techniques)
- Un comité partenaire au niveau national se réunira une fois par an pour partager les avancées du programme, échanger sur les prochaines étapes et contribuer à la diffusion
- Des partenariats noués au niveau local pour accélérer le déploiement du programme

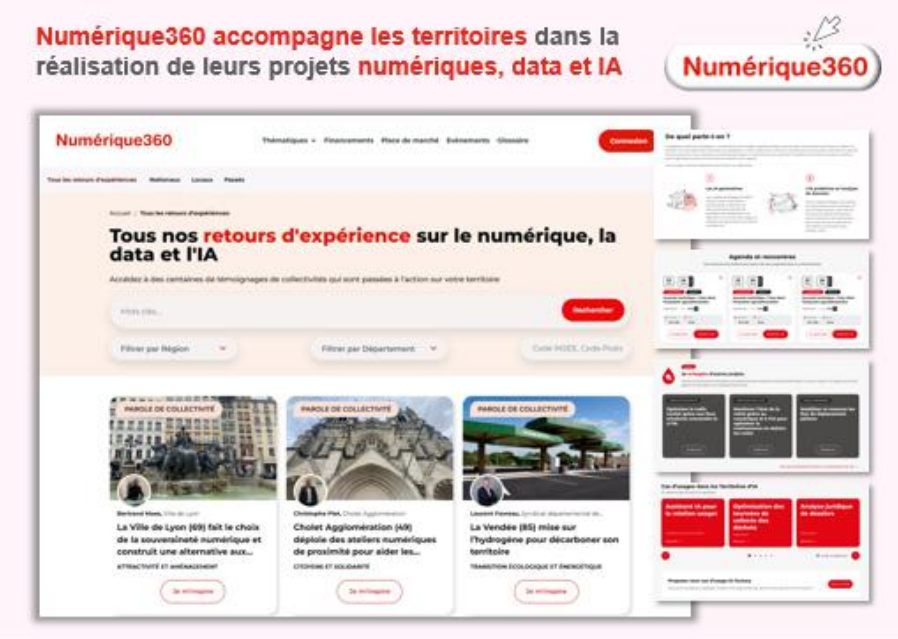

🔎 Focus sur l'IA Factory : Un fonctionnement collaboratif et itératif appliqué aux 5 cas d'usage déjà embarqués

L'IA Factory du programme Territoires d'IA permet de concevoir, tester, diffuser et répliquer sur d'autres territoires des cas d'usage d'IA souveraine, coconstruits avec des collectivités pilotes, documentés et réplicables.

Un fonctionnement itératif et collaboratif

Dans l'IA Factory, la Banque des Territoires finance la conception, Mistral AI assure la réalisation technique et la collectivité apporte l'expertise des services et organise les essais. Chaque projet sera documenté afin de pouvoir être adapté à d'autres guichets et d'autres collectivités. Le cadrage de chaque cas d'usage permettra de garantir la minimisation des données utilisées, leur hébergement dans l'Union européenne, l'absence de réutilisation des données traitées pour entraîner les modèles et la réversibilité de la solution.
La méthodologie proposée vise à accompagner les collectivités de bout en bout, du cadrage initial au déploiement à grande échelle. La pérennité du processus sera garantie via le pilotage de projet assuré en continu, l'expertise de Mistral AI et la mise en relation entre les métiers et les développeurs, la conduite du changement et les formations.

Étape 1 : Remontée continue

Les collectivités peuvent remonter leurs cas d'usage, tout au long de l'année. Cette remontée de cas d'usage doit comprendre un maximum d'éléments descriptifs (périmètre fonctionnel concerné, indicateurs de type volume ou nombre de personnes concernées, etc.).

Étape 2 : Qualification des cas d'usage durant des périodes de relève

Une préqualification sur critères est réalisée par la Banque des Territoires (le cas d'usage doit notamment être réplicable à d'autres territoires ; suffisamment mature ; avec un portage solide ; adapté aux attentes des équipes et des citoyens, etc), puis organise des entretiens d'approfondissement avec les collectivités, en lien avec les directions régionales et le prestataire technique. La qualification des cas d'usage s'effectue lors de périodes dédiées, appelées « périodes de relève ». Si le cas d'usage est qualifié, le programme TIA prévoit un accompagnement structuré (étape 3 à 5) afin de sécuriser le développement du cas d'usage IA et de préparer sa diffusion aux autres collectivités. Cet accompagnement est assuré par les prestataires techniques spécialisés et intégrés aux équipes projet de la collectivité tout au long du dispositif.

Étape 3 : Cadrage détaillé

Cette phase vise à préciser le besoin métier, évaluer la faisabilité du cas d'usage, déterminer les données à collecter ainsi que leur cartographie, les fonctionnalités prioritaires du cas d'usage, ainsi que ses conditions de mise en œuvre.

Étape 4 : Conception et implémentation

Cette phase correspond au développement et à l'intégration de la solution. Elle s'appuie sur une logique itérative associant les équipes métiers de la collectivité et les prestataires techniques, avec des phases de tests, d'expérimentation, et d'ajustements progressifs afin d'adapter la solution aux usages réels et aux contraintes opérationnelles.

Étape 5 - Diffusion et passage à l'échelle

Une fois le cas d'usage stabilisé, le programme prévoit une phase dédiée à sa diffusion au sein de la collectivité pionnière, mais aussi auprès des autres collectivités intéressées. Cela comprend la documentation du cas d'usage, la production de vidéos de démonstrations ou encore de supports de prise en main afin de faciliter le déploiement et la réutilisation du cas d'usage dans d'autres environnements.

Quatre cas d’usage déjà embarqués

Le Département de Maine-et-Loire rejoint l'IA Factory du programme Territoires d'IA pour concevoir, avec la Banque des Territoires et Mistral AI, un outil d'aide à l'analyse des états réalisés des recettes et des dépenses (ERRD) transmis par les établissements et services médico-sociaux. Le projet doit accélérer la lecture des dossiers, fiabiliser le repérage des points d'attention et redonner du temps aux agents pour le dialogue avec les établissements

Pourquoi ? Un enjeu concret pour le suivi des établissements médico-sociaux

Chaque année, les établissements et services médico-sociaux transmettent un ERRD. Ce document rend compte de leur activité, de leurs recettes, de leurs dépenses et de leur situation financière. Son examen est indispensable au dialogue de gestion et au suivi de l'offre, mais il mobilise les équipes sur un volume important de pièces et de données.

Le cas d'usage visera à assister les agents dans cette première lecture, en leur permettant de :
• Extraire et structurer les informations et indicateurs utiles ;
• Comparer les données disponibles dans le temps et repérer les variations significatives ;
• Signaler les incohérences ou points d'attention selon des règles définies par les équipes ;
• Produire une synthèse reliée aux informations sources pour faciliter la vérification.

Comment ? Une aide à l'analyse, sous le contrôle des agents

L'outil n'aura pas vocation à prendre une décision, à fixer une tarification ou à remplacer l'expertise des services. Les analyses resteront vérifiées et validées par les agents du Département. Le cadrage associera les équipes métier, financières et numériques afin de préciser les données nécessaires, les règles de contrôle et les conditions d'utilisation

Infrastructures publiques : grâce à l'intelligence artificielle, les dégradations de voirie sont détectées automatiquement, permettant de prioriser les travaux et d'anticiper l'entretien du réseau (cas d'usage porté par le département de la Côte-d'Or)

Pourquoi ? Un outil d'anticipation des dégradations des routes

L'état des chaussées est aujourd'hui suivi à travers des inspections manuelles, avec des niveaux de détection et de qualification des dégradations variables à travers plus de 8000km de routes pour au sein du département.
L'IA permet d'automatiser l'analyse des images collectées afin d'identifier les dégradations et de suivre leur évolution dans le temps, permettant d'optimiser la gestion de la voirie.

Ce cas d'usage permettra donc de :
• Assurer la sécurité de la voirie en repérant plus tôt les dégradations à risque pour les usagers
• Anticiper les travaux avant l'aggravation des pathologies
• Rationaliser le budget en ciblant les travaux les plus prioritaires

Comment ? Une aide à la décision, sous le contrôle des agents

Cet outil serait mis à disposition de la direction des routes et infrastructures et aux agents de terrain afin de les aider au quotidien. Le cadrage associera les équipes métier, financières et numériques afin de préciser les données nécessaires, les règles de contrôle et les conditions d'utilisation.

Accès aux services publics : des assistants IA accompagnent les secrétaires de mairies rurales au quotidien, en automatisant la veille juridique et en facilitant l'accès aux aides et informations utiles au territoire (cas d'usage porté par la région Grand Est)

Pourquoi ? Un outil d'accompagnement du quotidien des secrétaires de mairies rurales

Dans les communes rurales, les secrétaires de mairie doivent traiter une grande diversité de sujets administratifs et réglementaires avec des moyens limités. L'accès à une information fiable et actualisée constitue un enjeu majeur pour sécuriser leur action.
L'objectif est de mettre à disposition un assistant IA capable de faciliter la veille réglementaire, et d'offrir une vision consolidée des subventions et financements mobilisables pour les projets au sein du territoire.
L'assistant IA informe et oriente, et l'agent conserve la maîtrise des décisions.

Ce cas d'usage permettra donc de :
• Redynamiser l'attractivité du métier en réduisant les tâches à faible valeur et la charge administrative pesant sur un métier en tension.
• Apporter un appui opérationnel à un métier traitant de problématiques variées sans nécessiter d'expertise pour chaque sujet, *dans le cadre d'un métier polyvalent*.

Comment ? Un outil d'appui opérationnel au service des agents

Cet outil serait mis à disposition des secrétaires de mairie des communes rurales et petites communes pour les aider dans leur quotidien. Le cadrage associera les équipes métier, financières et numériques afin de préciser les données nécessaires, les règles de contrôle et les conditions d'utilisation

BORDEAUX MÉTROPOLE

Vie quotidienne : l'IA analyse et oriente automatiquement les demandes et signalement des citoyens vers les bons services, pour un traitement plus rapide et une meilleure coordination des interventions (cas d'usage porté par Bordeaux Métropole)

Pourquoi ? Un outil de traitement des signalements sur la voie publique

Les signalements liés à la propreté, à la voirie, ou aux dégradations de l'espace public arrivent aujourd'hui par plusieurs canaux et mobilisent de nombreux services.
Leur qualification, leur orientation et leur suivi reposent encore sur des traitements manuels, qui peuvent ralentir la prise en charge et limiter la fluidité entre les services.
L'ambition est de fluidifier l'ensemble du parcours, de la réception du signalement jusqu'au retour à l'usager, afin d'accélérer les interventions et de simplifier le quotidien des services.

Ce cas d'usage permettra donc de :
• Réduire le délai de qualification des signalements sur la voie publique pour une prise en charge plus rapide
• Faciliter le passage de relais entre les services concernés et réduire le taux d'erreurs de redirections
• Permettre une meilleure priorisation et planification des interventions à effectuer sur la voie publique

Comment ? Une aide à la décision, sous le contrôle des agents

Cet outil serait mis à disposition de la direction des routes et infrastructures et aux agents de terrain afin de les aider au quotidien. Le cadrage associera les équipes métier, financières et numériques afin de préciser les données nécessaires, les règles de contrôle et les conditions d'utilisation.

Comment rejoindre la dynamique du programme ?

Pour en savoir plus sur le programme, consultez la Page dédiée au programme du **site Banque des Territoires.**

Pour les collectivités qui souhaitent rejoindre la dynamique et être accompagnées dans leurs projets d'IA souveraine, il est possible de s'inscrire au programme et déposer des demandes via des formulaires dédiés.

S'inscrire au programme via le formulaire dédié

Numérique360

Déposer des demandes sur démarches-numériques.gouv.fr

- **Formulaire de demande de cofinancement**
- **Formulaire de demande d'ingénierie**
- **Formulaire pour remonter des cas d'usages de l'IA Factory**

Pour toute autre question sur le programme et d'éventuels partenariats, l'équipe vous répond à l'adresse territoiresdia@caissedesdepots.fr

Comité de préfiguration

Ils nous ont déjà rejoint !

Logos de nos partenaires nationaux en date du 15 septembre 2026

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr

Contacts presse

Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts

Nathalie Police – nathalie.police@caissedesdepots.fr – Tel : 06 07 58 65 19

Aurélie Imbert- - aurelie.imbert@caissedesdepots.fr – Tel : 06 77 56 38 82

BANQUE des TERRITOIRES

Caisse des Dépôts GROUPE

banquedesterritoires.fr

interne